

COOPÉRATIONS, ACTUALITÉ

8 janvier > Signature de la "Charte Romain Jacob" handicap & soins

Publié le mercredi 09 janvier 2019

Le CHU de Rennes et groupe HSTV s'engagent dans une nouvelle dynamique en faveur des personnes porteuses de handicap







Signature commune de la Charte Romain Jacob

Dans le cadre de leur partenariat privilégié, le CHU de Rennes et le groupe Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve (HSTV), défenseurs des mêmes valeurs d'humanisme et de service public, améliorent et coordonnent leurs offres de soins respectives au service des personnes porteuses de handicap afin de fluidifier d'améliorer leur accès aux soins.

A l'issue d'un colloque Handicap et Soins, le **CHU de Rennes et le Groupe HSTV ont signé le 8 janvier 2019 la Charte Romain Jacob sous le regard bienveillant et accompagnant de Monsieur Pascal Jacob, Président de l'association Handidactique.** L'objectif de cette charte : fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

Cet engagement commun permet ainsi de lancer une nouvelle dynamique partagée et de dégager les nouveaux axes d'actions en faveur des personnes handicapées.

✚ EN SAVOIR PLUS

> [Télécharger le communiqué de presse](#)

> [Consulter la charte Romain Jacob](#)

L'amélioration de l'accès aux soins des personnes handicapées : objectif 2019 du Comité mixte patients-professionnels de santé du CHU de Rennes

Pour le CHU de Rennes, la signature de la Charte Romain Jacob représente « *un engagement fort pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap au sein de notre CHU* » affirme Madame Anatole-Touzet, directrice générale.

“ *Nous ne devons laisser aucun patient de côté : c'est notre mission de service public que de garantir à chacun une prise en charge en fonction de ses besoins.* ”

Améliorer l'accompagnement, la visibilité et la coordination des prises en charge et de l'accueil, mieux former et sensibiliser les professionnels de santé : tels sont les engagements de l'établissement pour les patients porteurs de handicap ! Dès 2018, le comité mixte patients-professionnels de santé de l'établissement s'était saisi du sujet, en application de la charte du CHU sur le parcours patient (art. 10) : l'amélioration de l'accès aux soins des personnes handicapées est en effet l'objectif 2019 des groupes de travail issus du comité.

D'autres éléments de contexte ont également participé à la décision tels que les indications du Guide HAS sur l'accueil et la prise en charge des personnes handicapées et l'intégration, dans le référentiel Certification V 2020, de la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein de la thématique centrale des parcours patient.

Le CHU entend donc conforter les actions existantes et en impulser de nouvelles. Dans ce cadre, l'établissement a récemment participé à la réponse à un appel à projet régional sur des dispositifs de consultations dédiées aux soins des personnes en situation complexe de handicap (enfants et adultes) et organisera, en 2019 une semaine thématique « qualité et sécurité des soins » dédiée à la prise en charge des personnes en situation de handicap afin de sensibiliser tous les professionnels sur cet enjeu. Le groupe de travail du comité mixte patients-professionnels de santé proposera des actions sur l'adaptation des pratiques d'accueil et de soins des personnes handicapées. Enfin, la mise en oeuvre de l'Agenda d'accessibilité programmé en application de la loi Handicap du 11 février 2005 (31 bâtiments concernés par la mise en accessibilité des locaux) sera poursuivie.

< PRÉCÉDENTE

TOUTES LES ACTUALITÉS

SUIVANTE >



This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you. However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE